

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2011

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Claude DASSE
MM. Alain ROCHETTE, Gilles THOMAS, Jean-Jacques LETAILLEUR
Melle Fabienne DRUOT, Mme Catherine CARPENTIER

Absents avec pouvoir :
Mme Sylviane BERTIN avec pouvoir à M. DASSE
M. Thierry VANDEBROUCK avec pouvoir à M. SORET
M. Gérard PAQUERAUD avec pouvoir M. ROCHETTE

Absents non excusés : Mlle Marie VONCKEN, MM. Dominique NEVEU, Christian FAUCHET

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE

La séance est ouverte à 20 h 30

* * * * *

Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal est **approuvé, à l'unanimité** des membres présents.

2) NOUVELLES NUMEROTATIONS DE PROPRIETES

- Rue du Vexin :
 - M. Verbrughe : 28
 - M. Rodde : 30
 - M. Canu/Kol : 32
- Rue de Butel :
 - Ex propriété de M. Liévin : 8 bis
- Rue du Bois Quéris :
 - M. Pereira : 11
 - M. Clément Demange : 13

3) RESTAURATION SCOLAIRE

Le contrat liant la municipalité au Traiteur LEROY, est reconduit pour **un an**. Malgré l'augmentation du coût du repas, la charge demandée aux parents d'élèves concernés, reste identique à celles des deux dernières années.

4) PLAN VOIRIE ET EMPRUNT

Pour mener à bien « le plan voirie » que la municipalité s'est fixée (réfection complète de la rue Robert Machy, remise en état de sections de chaussées détériorées, création de bordures et trottoirs dans la rue des Maurois), à **l'unanimité** des membres présents, le conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour contracter, dès à présent, afin de profiter des taux bancaires actuellement bas, un emprunt de **300.000 €**, remboursable en **quinze ans** et au taux fixe de **4,26%**, auprès du Crédit Agricole d'Ile de France.

Cet emprunt ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire actuel de la commune, dans la mesure où son recouvrement de 2244,20€/mois, sera réalisé à partir des fonds d'emprunts ultérieurs dorénavant clos, à savoir depuis 2008 : 2520 €/mois et la délibération en 2014 de 1937 € supplémentaires ;

Le planning du plan de voirie est le suivant :

- réfection complète de la rue Robert Machy : dernier trimestre 2011
- sections de chaussées dégradées : 2011-2012
- rue des Maurois : printemps 2013

Pour mémoire, ce plan de voirie comprend par ailleurs :

- la création d'un parking d'automobiles, sur l'ancienne mare du Soleil levant : fin 2011
- la réfection des trottoirs et des bordures de trottoirs du village, détériorés : fin 2011
- la suppression, au plus vite, de trous dans les chaussées dégradées des rues de Butel et le d'Isle et la réfection du trottoir, devant le Café/tabac de la rue du Vexin

Ces trois dernières actions seront financées au-travers du budget communal 2011 et d'une subvention du Conseil Général du Val d'Oise.

5) PLACEMENT FINANCIER AUPRES DU TRESOR PUBLIC

Dans l'attente des règlements des factures, liées aux implantations prévues : du préau de l'école, de l'Espace de « Loisirs et Sports » et de la salle d'activités sportives culturelles et artistiques, rue des Maurois, aux créations : de la Maison des Associations, du parking de la Place du Soleil Levant, enfin de la remise en état de bordures et trottoirs détériorés, à l'**unanimité** des membres présents, le conseil municipal **donne son accord** à M. le Maire pour placer 400.000 €, auprès du Trésor Public, durant **un an**, contre une rémunération de : **1,33 %**.

6) FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MONTGEROULT, D'ABLEIGES, DE CORMEILLES-EN-VEXIN, DE COURCELLES-SUR-VIOSNE ET DE FREMECOURT (SIAC), AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE (SIARP)

Suite à la consultation du SIAC auprès du SIARP, de lui céder l'ensemble des compétences, le SIARP a procédé à un audit sur l'état financier du Syndicat et de celui de son réseau d'assainissement.

Compte tenu des résultats positifs des divers examens, le SIARP demande à ses adhérents actuels de se prononcer sur la requête du SIAC.

Après la présentation de ce dossier par Monsieur le Maire, Monsieur Dassé indique que le SIARP ne demandera pas à la commune de Grisy-les-Plâtres une quelconque participation financière, à l'occasion de cette fusion.

Suite à cette délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents, **donne son accord** pour que le SIAC fusionne avec le SIARP.

7) NOUVEAU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2013

Après la présentation du projet de Coopération Intercommunale « fusion des Communautés de Communes du Plateau du Vexin, des Trois Vallées du Vexin et du Val de Viosne », soit 34 communes et une population de quelque 23.000 habitants », soumis par M. le Préfet du Val d'Oise à Monsieur le Maire du village, l'assemblée délibérante, a émis les remarques suivantes :

- il est impossible d'informer le contribuable sur les avantages, les inconvénients, les coûts, et par là le niveau de fiscalité, que générera « l'intercommunalité projetée »
- il n'est pas indiqué quelles seront les compétences que conservera la commune en tout état de cause, en particulier en ce qui concerne le droit du sol et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- aucune mention n'est faite sur les charges en personnel et en biens immobiliers prévisibles de la future administration de « l'intercommunalité projetée »
- la représentation du village au sein de « l'intercommunalité projetée » de **34 communes**, avec **un seul délégué**, n'est pas propice à :
 - la prise en compte par la majorité du conseil communautaire de l'éventuel intérêt communal
 - la répartition des grands investissements de l'intercommunalité au sein des petits villages de l'EPCI

Compte tenu de cette délibération, les membres du conseil municipal présents et représentés prononcent un « avis réservé » à ce projet, en l'état : résultats du vote :

5 voix contre

5 abstentions

1 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- **Implantation d'une borne incendie**
A l'**unanimité** des membres présents, le conseil municipal **donne son accord** pour l'implantation d'une borne contre l'incendie à l'angle de la rue des Maurois et de la Sente du Moulin, pour un coût de 2975 €HT.
- **Grille à la porte de l'église**
Le projet d'implantation d'une grille à l'entrée de l'église permettant l'aération du bâtiment et la présentation de son intérieur aux visiteurs, est remis à l'étude.
- **Travaux dans l'école**
 - Un portail de séparation des deux cours de l'école sera implanté, pour un coût de 3410 €HT.
 - Une serrure trois points, sera installée pour fermer le local dédié au stockage des matériels de l'école numérique, pour un coût de 700 €HT.
- **Opération « je jardine mon village »**
 - A l'**unanimité** des membres présents, le conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour engager les phases deux et trois de l'opération et lui demande de déposer une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français de 4076,80 €, soit 70 % de la dépense totale.
 - Suite à un manque d'entretien et d'arrosage de la plate-bande de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines végétalisée avec des fonds publics, M. le Maire a adressé au Directeur de la FICEVY un courrier de rappel à son engagement de prendre à sa charge : la plantation, l'arrosage et l'entretien des végétaux.
- **Plan Stratégique Régional de Santé de L'ARS Ile de France**
A l'**unanimité** des membres présents, le conseil municipal a adopté la motion prise par le Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin contre les réductions d'allocations de crédits, dues à la convergence tarifaire.
- **Maison des associations**
Le permis de construire est accordé ; M. le Maire a demandé aux architectes mandatés par la commune de procéder aux appels d'offres auprès d'entreprises concernées.
- **Vie de l'école**
 - Malgré la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire, le ½ poste d'ATSEM en Maternelle est conservé. Il sera proposé à cet agent territorial de compléter ce poste par celui de surveillante à la cantine et par celui d'agent d'entretien de l'école.
 - A l'**unanimité** des membres présents, le conseil municipal **a décidé d'abroger** la décision d'inscrire à l'école les enfants de 3 ans révolus au 31 janvier de l'année civile en cours, prise en conseil municipal le 19 juin 2008 au profit d'une délibération précisant que l'inscription d'un enfant à l'école Maternelle de l'école du village concernera à compter de la rentrée scolaire 2012-2013, que les seuls enfants de **3 ans révolus**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile en cours.
 - M. le Maire a rappelé que tout enfant du village inscrit dans une école d'un village voisin, ne fera l'objet d'aucune participation financière de la municipalité de Grisy-les-Plâtres, en effet l'école du village a les moyens d'accueillir tous les enfants du village, dès l'âge légal de trois ans.
- **Garderie périscolaire**
 - Claude Dassé, Président de la garderie périscolaire du village, informe le conseil municipal que dès la prochaine rentrée scolaire, le coût de garderie des enfants sera calculé en fonction du quotient familial de chaque famille.
 - Un projet de garderie matinale, de 07h à 08h30 est à l'étude.
- **Respect de la confidentialité par les personnels et élus de la Mairie**
A la suite de la plainte d'un parent d'élève, confirmée par écrit, sur la transmission d'une information concernant leur enfant à une personne du village, non habilitée, C Carpentier, sans être certaine de l'origine de l'indiscrétion, rappelle que les membres du personnel de la mairie et les élus se doivent de conserver pour eux-mêmes, les informations confidentielles auxquelles ils peuvent avoir accès du fait de leurs activités respectives.

➤ **Ados'lympiades**

Catherine Carpentier rappelle que lors des rencontres inter villages « Ados'lympiades », l'équipe des adolescents de Bréançon et de Grisy-les-Plâtres a remporté le trophée de la fête de la jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Viosne. Cette équipe, selon les statuts des rencontres, doit remettre en jeu son trophée, l'an prochain.

Dans ce contexte, Bréançon et Grisy-Les-Plâtres prendront en charge la logistique de l'opération. De plus pour sa part, Grisy-les- Plâtres devra accueillir les adolescents des quatorze communes de la communauté, sur le terrain de sport du village. La première réunion, portant sur l'organisation des "Ados'lympiades 2012", aura lieu en septembre prochain.

La séance est close à **22h15**